

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Attribution et signature d'un marché public pour la réalisation d'un diagnostic relatif au fonctionnement hydrologique du lac du pêcheur et de son bassin versant**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que Hautes terres Communautés est porteur de projet pour l'animation de 5 sites Espaces Naturels Sensibles sur son territoire, dont celui du lac du Pêcheur ;

**Considérant** qu'un plan de gestion 2023-2027 a été construit comprenant différentes actions liées à la connaissance, la gestion, la valorisation et l'animation du site ;

**Considérant** qu'un marché public de prestations intellectuelles a été lancé pour la réalisation d'un diagnostic relatif au fonctionnement hydrologique du lac du pêcheur et de son bassin versant ;

**Considérant** que l'objectif principal de cette étude est d'avoir une compréhension approfondie du bassin versant, des flux hydro-trophiques, de la pièce d'eau, de la qualité de l'eau, et du risque de développement de cyanobactéries ;

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché à tranches dont la consultation a été lancée le 8 mars 2024 via une procédure adaptée ;

**Considérant** qu'une négociation a été engagée avec le candidat classé en première position sur les critères prix et technique ;

**Consultation** que le rapport d'analyse des offres a été présenté en groupe MAPA en date du 8 avril 2024 ;

**Considérant** qu'il est proposé d'attribuer le marché à la structure suivante :

Objet	TERANA – 63 000 CLERMONT-FERRAND
Tranche ferme – Diagnostic du bassin versant	7 600,00 €
Tranche optionnelle – Diagnostic de la pièce d'eau	4 910,00 €
Prestation Supplémentaire Eventuelle n°2	2 160,00 €
Prestation Supplémentaire Eventuelle n°3	3 990,00 €
<b>Montant offre retenue</b>	<b>18 660,00 €</b>

### DECIDE

**Article 1** : D'attribuer et de conclure un marché de prestations intellectuelles avec le Groupement d'intérêt public TERANA, sise 39 rue du Pont Saint-Jacques – 63 000 Clermont-Ferrand, afin de réaliser le diagnostic relatif au fonctionnement hydrologique du lac du pêcheur et de son bassin versant ;

Le 10 avril 2024

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-119

1.1 - Marchés publics

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 015-200066637-20240410-2024\_DPRSDT\_119-AR



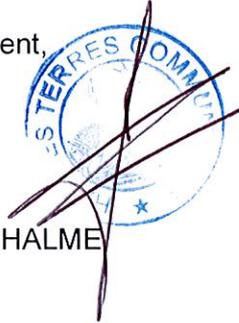
**Article 2** : Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 ;

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 4** : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.